N° 6. — 1870. CVme ANNEE. Mercredi 19 Janvier

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour *Suisse (pour l'étranger*, le port en sus).
pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
Pour 3 mois, » » » 2»25
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

La maison HAAS ENSTEINet VOGLER à Genève, Bâle et Zurich, Francfort s. M., Hambourg, Vienne Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse et de l'étrange.

PRIX DES ANNONCES:
Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c.
Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c.
Les annonces se paient comptant ou par remb[t].
Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JANVIER 1870.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
15	6,0	5,0	7,4	720,46	7,4	S-O	moy.	nuag.	Pluie dans la nuit.
16	3,1	2,8	4,7	722,84	7,2	O	faib.	couv.	Br. en bas Chaumont.
17	2.2	0,2	3,4	725,99	2,8	E	moy.	clair	Pluie dans la nuit.
18	— 0,4	— 2,1	0,6	724,64	—	N-E	faib.	couv.	Neige le soir.

LIMNIMÈTRE en mètres.

CHAUMONT.

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
15	— 0,7	— 1,2	1,6	664,2	3,3	O	fort	couv.	
16	— 0,5	— 2,0	1,0	665,2	8,1	»	»	»	Neige la nuit et le m.
17	— 3,5	— 5,7	— 1,0	668,3	—	N	moy.	nuag.	» le m.
18	— 6,1	— 7,4	— 4,6	666,5	—	»	»	couv.	Brumeux m-s.

Publications municipales

☞ En vertu de l'art. 3 du réglement sur la police des chiens, la direction soussignée invite les propriétaires de chiens qui n'ont pas encore acquitté la taxe légale, à le faire d'ici au 31 courant au poste municipal. Passé ce terme, les retardataires seront passibles de l'amende réglementaire de **cinq francs**, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre eux pour la rentrée de la taxe.

Neuchâtel, le 18 janvier 1870.

Direction de Police.

IMMEUBLES A VENDRE.

Vente d'immeubles.

2. Les enfants de feu M. Philippe Clerc exposeront en vente à la minute, à **l'hôtel des XIII cantons** à Peseux, **le samedi 5 février 1870**, à 7 heures du soir, les immeubles ci-après:

a) Rière Peseux:

1° **A Sompoirier**, une vigne d'environ 1 et quart ouvrier, joûtant de joran le chemin, de bise Mad. Roulet-Paris, de vent M. Henri Preud'homme, et d'uberre MM. Victor Colin et Ph Roulet.

2° **A Boubin**, une vigne d'environ 5 1/2 ouvriers, joûtant de vent M. Jacot boulanger, de bise M Henri Miéville, de joran M. Gretillat et autres, et d'uberre MM. Petitmaître et Alfred Dubois.

b) Rière Corcelles.

3° **Aux Clods**, une vigne d'environ 1 1/3 ouvrier, joûtant de vent l'hoirie de M. Auguste Grisel et M. Auguste Perret, de bise M. Victor Colin, de joran M. Henri Jacot, et d'uberre M. Béguin.

Les conditions de vente sont déposées en l'étude du notaire Roulet, à Peseux.

3. Ensuite de la surenchère d'un dixième faite conformément aux dispositions de la loi sur les immeubles ci-après désignés expropriés au citoyen Christian Hertig, cultivateur, demeurant à Crostand (Rochefort), les dits immeubles seront exposés à une nouvelle et dernière enchère qui aura lieu à l'audience du juge de paix du cercle de Rochefort, siégeant au lieu ordinaire de ses séances dans la maison de commune de Rochefort, le jeudi 10 février prochain, à 10 heures du matin. A teneur de l'art. 37 de la loi concernant la liquidation des créances hypothécaires par voie d'expropriation, le surenchérisseur deviendra nécessairement adjudicataire si la surenchère n'est pas couverte. En conséquence, il sera procédé aux lieu, jour et heure sus-indiqués, à la vente des dits immeubles dont l'adjudication sera définitive. Les immeubles dont il s'agit sont les suivants:

1° Un champ derrière le Chanet, aux Prises près Rochefort, d'environ un arpent, limité en vent par André Kupfer, en bise par le chemin public, en joran par Jonas Dubois, et en uberre par le Chanet de l'Etat.

2° Un plantage à la Chenevière, aux Sagnettes près Rochefort, d'environ 40 perches, limité en vent par André Robert-Imer, en bise par Jonas Dubois, en joran par David-Henri Vaucher, et en uberre par André Robert-Imer, sauf pour le tout plus exacte indication de limites.

La mise à prix des dits immeubles, y compris la surenchère, est actuellement fixée, savoir: le n° 1, champ derrière le Chanet, aux Prises près Rochefort, à fr. 551»10.

Le n° 2, un plantage à la Chenevière aux Sagnettes près Rochefort, à fr. 111»10.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel, à 8 jours d'intervalle.

Rochefort, le 10 janvier 1870.

Le greffier de paix,
L.-Eug. BÉGUIN.

IMMEUBLES A VENDRE

à Colombier.

M. Wuthrich-Perrochet, à Colombier, offre à vendre de gré à gré les immeubles suivants:

1° Une propriété à Colombier, très-agréablement située, sur la route de Boudry, renfermant plusieurs appartements et de bonnes caves, avec du terrain de dégagement devant, à côté et derrière, plus un jardin et verger garni d'arbres fruitiers attenants, et enfin un petit bâtiment de dépendances et emplacement de pressoir, à côté de la maison principale. Le tout joûtant de vent et uberre Mad. Girardet, de joran la grand'route et de bise M. Puthod.

2° Un jardin au Quartier-neuf, joûtant en bise et uberre Mad. DuPasquier-Vaucher, en vent M. Jeanneret et en joran M. Dubied.

3° Un verger garni d'arbres fruitiers, à Prêlaz, joûtant de vent et joran M. A. Paris, de bise M Claudon et d'uberre demoiselle DuPasquier.

4° Une place à bâtir au quartier neuf, joûtant de vent le chemin de Prêlaz, en bise M. Pizzera, en joran la rue du Verger et en uberre un sentier.

5° La demi en bise de la place à bâtir, n° 5 du quartier neuf, joûtant en vent la demi suivante, en bise M. Pizzera, en joran la rue du Verger et en uberre un sentier.

6° L'autre demi en vent de la même place à bâtir, joûtant en vent M. Hauser, en bise la demi précédente, en joran la rue du Verger, et en uberre un sentier.

S'adresser pour traiter à lui-même, lequel fera des conditions très-favorables.

Immeubles à vendre

à Hauterive.

Les hoirs de feu Charles-François Favre, feront vendre par enchères publiques, le samedi 22 janvier 1870, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de commune à Hauterive, les deux immeubles ci-après désignés, situés au centre du village d'Hauterive.

1° Une maison d'habitation, ayant rez-de-chaussée et deux étages, renfermant 3 logements, et ayant comme dépendance une place de dégagement devant la maison, le tout joûte de vent et joran M. Jules Clottu, de bise le chemin du village, et d'uberre M. G. Heinzely.

2° Un rez-de-chausée de maison, comprenant une cave meublée de plusieurs vases de différentes grandeurs, contenant ensemble environ 20 bosses et un grand pressoir en bois, encore en bon état; cet immeuble joûte de joran M. G. de Meuron, d'uberre M. H. Berger, et de vent la rue du village.

S'adresser pour visiter ces immeubles au citoyen Alfred Vautravers, vigneron à Hauterive, et pour les conditions de la vente au notaire J.-F. Thorens à St-Blaise

Vente d'une montagne à Coffrane.

Le samedi 29 janvier 1870, dès les 7 heures du soir, MM. Justin Breguet-Gretillat, Fritz-Auguste et Jules Gretillat, frères, et dame Thérèse veuve de Lucien Jacot, exposeront en vente par voie d'enchères, dans l'auberge de la Croix fédérale à Coffrane, aux conditions de la minute qui y sera déposée, la Montagne qu'ils possèdent appelée **les Petites Pradières**, territoire de Boudevilliers, en nature de pâturage et forêt, contenant environ 35 faux, et pouvant suffire à l'alpage de 18 à 20 pièces de bétail, avec maison sus-assise et deux cuves. Elle est limitée de vent, d'uberre et de joran par M Tribolet-Hardy, par sa métairie appelée les Grandes Pradières, et de bise par les enfants de feu Justin L'Eplattenier. Pour renseignements, s'adresser à M. Justin Breguet-Gretillat, et pour les conditions de vente au notaire Breguet, tous deux à Coffrane.

Immeubles à vendre

Les hoirs de Louise-Salomé Reinhard née Chaudet, feront vendre par enchères publiques, le samedi 22 janvier 1870, dès les 8 h. du soir, à l'hôtel de commune à Hauterive, les deux immeubles ci-après désignés, situés rière le territoire municipal de la Coudre.

1° **A la Favarge**, une vigne de la contenance de 140 perches carrées environ, confinant de vent et de bise M. Jean-Samuel Favarger, de joran le chemin public, et d'uberre le sentier des vignes.

2° **Sous l'Abbaye**, une vigne contenant environ 2 et demi ouvriers ancienne mesure, confinant de vent M. Fritz Weber, de joran M. F. de Perregaux et un chemin public, de bise Mad. veuve Jeanhenry et d'uberre l'hoirie Doudiet.

Les conditions de la vente sont déposées chez le notaire J.-F. Thorens, à St-Blaise.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Vente de bois.

La commune de Colombier exposera en mises publiques contre argent comptant, dans sa forêt des Bois-Devant, lundi prochain 21 courant, 10 tas de sapin, 34 tas de bois de pin, une toise mosets en bois de pin et 10 billons de pin, propre pour bois de service. Le rendez-vous est près des carrières de Bôle, à une heure après-midi.

A VENDRE.

9. Faute de place un meuble de salon, bien conservé, qu'on cédera à bon marché; un grand buffet à deux portes, un lit complet presque neuf, une table de toilette, et divers autres objets. Faubourg du Lac, 13.

10. A vendre, pour cause de départ, un **excellent pianino** en palissandre, à 7 octaves et en très-bon état, que l'on céderait à un prix avantageux. S'adr. chez Amor, au magasin de tabac sous le cercle national.

11. **Chez L, Favre** tonnelier, Moulins 35, 1er étage:

Vinaigre 1re qualité à	20 cent.	la bouteille.
Eau de vie ordinaire à	35 »	»
Eau de vie de marc à	50 »	»

LIBRAIRIE A.-G. BERTHOUD

SUCCESSEUR DE J. GERSTER.

L'oraison chrétienne et la prière du cœur, par J.-Aug. Bost. Nouvelle édition, fr. 1.

Guide biblique ou tabelle des Saintes Ecritures pour en faciliter l'emploi, 10 c.

Scènes de mœurs et récits de voyages dans les 5 parties du monde, par E. Lehr, fr. 2.

La prose. Leçons faites à la Sorbonne par Paul Albert, fr. 4.

Le fellah. Souvenirs d'Egypte, par Edm. About, 2me édition, fr. 3»50.

Autour de la lune par Jules Verne (2me partie de *De la terre à la lune*). fr. 3.

35. A vendre à Hauterive, un rucher avec neuf ruches riches en abeilles et en miel. S'adresser rue de l'Hôpital 11.

33. A vendre pour le prix de fr. 100, un piano pour des commençants. S'adr. rue de l'Hôpital 11.

Voiture à vendre

On céderait vu le manque de place, pour le prix de **700 fr.**, une jolie voiture sur ressorts, réunissant la solidité à l'élégance et la légèreté.

La dite voiture étant munie d'une capote pouvant se démonter à volonté et étant établie avec deux ou quatre places aussi à volonté, vu ces différentes transformations possibles peut être utilisée comme char de chasse, pour promenade or véhicule de commis-voyageur. — Pour la voir et traiter, s'adr. au magasin de pain, rue de la Barre, à Lausanne.

Il vient de paraître

chez Sam. Delachaux

éditeur à Neuchâtel.

LES RÉCITS DE NOEL

Réponse à l'*Émancipation* par F. GODET, (Extrait du *Journal religieux* du canton de Neuchâtel, prix 20 c.

Il vient s'arriver en entrepôt dans les magasins de M. Edouard Bovet, commissionnaire, faubourg du Lac:

60 pièces vin rouge bon choix, des coteaux de Frontignan, des récoltes 1868 et 1869, qu'on cédera à:

60 c. le pot fédéral en nouveau et
70 c. » » » en vieux; les fûts sont d'environ 150 pots.

☞ Ces vins sont arrivés directement des lieux de production aux magasins du commissionnaire entrepositaire, sont garantis purs, exempts de tout mélange et de tout coupage, peuvent se conserver longtemps, soit tirés au fût ou mis en bouteilles; ils se recommandent d'eux-mêmes aux personnes qui veulent avoir un bon vin de table à la fois sain et pas cher. — Facilités pour payer aux personnes connues ou escompte en payant comptant. S'adr. pour traiter, déguster et demandes d'échantillons, à E. Guillet, rue St-Maurice 1.

Spécialité de petites machines à coudre

Dans tous les genres à 1 et à 2 fils, entre toutes la plus nouvelle dite: **express**; **la silencieuse**, petit et grand modèle; tables et trépieds; appareils, fournitures, nettoyages, réparations. Au dépôt chez Mme Borel-Mentha, Faubourg du Lac 13.

17. A vendre une **belle volière** à trois compartiments et deux paires de canaris hollandais pure race. S'adr. à Cormondrèche, n° 2, au second.

18. A vendre à un prix raisonnable pour un petit ménage, un bon fourneau-potager à quatre marmites, sur lequel s'adapte une marmite pour lessive. S'adr. à M. Richème, rue du Prébareau 3.

☞ Le soussigné recommande à MM. les **mécaniciens** son huile d'olive surfine pour le graissage des machines, rouages, etc., il en fait le commerce en gros et détail, et la cède à un prix qui ne craint pas la concurrence. Echantillons à la disposition des consommateurs. Auguste ZUTTER
Epicerie Grand'rue 10.

Magasin Humbert et Ce

Photographies des manœuvres du dernier rassemblement de troupes, à Bière.

Spécialité de toiles de coton blanchies et écrues

Principalement en **TOILES FORTES** pour tout emploi de ménage,

Vente à prix de fabrique. — Envoi par pièces de 40 aunes

Au lieu de tout éloge le soussigné se réfère à sa nombreuse clientèle acquise par le strict principe de ne fournir que des toiles **RÉELLES** et d'une **SOLIDITÉ PARFAITE**. Ne se servant pas de voyageur, les prix de ses toiles ne sont point chargés de ces frais considérables.

On est prié d'écrire franco pour échantillons, avec indication de l'emploi, à

C. HINDENLANG
(H-3662) 54, rue du Rhin 54, à **BALE.**

SEULE MÉDAILLE DÉCERNÉE AUX PECTORAUX
à l'exposition universelle de Paris 1855.
MÉDAILLLE de la CLASSE D'INDUSTRIE de Genève
MÉDAILLE à L'EXPOSITION FÉDÉRALE
à Berne.

au lichen d'Islande concentré.

BONBON très-agréable, le plus efficace des pectoraux contre la grippe, les rhumes, toux opiniâtre et les affections de poitrine. Prix **fr. 1»50 la boîte, 75 cent la demi boîte**, à **Genève**, chez **Burkel frères**, seuls propriétaires, à **Neuchâtel** chez MM. **Jordan, Baillet** pharmaciens. (H. 547 X)

25. Faute de place, on offre à vendre un poêle en catelles blanches, avec cavette en rosette, démoli soigneusement. Portes de magasin avec fermente. Asphalte ayant déjà été utilisé. S'adr. au bureau d'avis.

24. A vendre du **miel coulé**, faubourg de l'Hôpital, n° 22.

25. Vitus Mattes, marchand de gibier, rue St-Maurice, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est toujours bien assorti en **chevreuils, lièvres** et **grives.** Marchandise bonne et fraîche. Pour le chevreuil au détail, il prie le public de bien vouloir l'aviser un peu d'avance. Chez le même, on trouve en dépôt des petites feuillettes de **rhum, cognac, Madère** et **Malaga**, première qualité, à des prix très-modérés.

VÉLOCICOUSEUSES WEED

Nouvelles machines à coudre

MÉDAILLÉES POUR LA PERFECTION DE LEUR POINT.

La machine Weed, grâce à ses perfectionnements importants, est plus propre à toutes sortes de travaux qu'aucune machine fabriquée jusqu'à ce jour.

Elle fait le point élastique indécousable, qui est le même des deux côtés de l'ouvrage et qu'on ne peut pas emmêler.

Elle emploie une aiguille droite, à mouvements perpendiculaires, qui est beaucoup plus forte que l'aiguille courbée.

Elle dépense très-peu de fil, et donne une économie de 50 % sur la quantité employée par certaines machines.

Elle marche rapidement et facilement.

Elle pique, ourle, rabat, tresse, soutache, borde et assemble sans qu'il soit nécessaire de bâtir.

Cette machine, permettant des travaux très-variés, est d'une utilité incontestable pour les familles; elle coud depuis à vingt épaisseurs de calicot, ainsi que du cuir très-épais

Sa construction simple rend les réparations rares et dans tous les cas faciles Son mouvement doux la fait rechercher par les familles. Elle peut être dirigée par les dames et les jeunes filles les plus délicates, sans crainte de fatigue.

Pour NEUCHATEL, dépôt au magasin de M. Aug. CONVERT, près de l'hôtel-de-ville.

27. La vente des livres de la **Société de lecture française** aura lieu mercredi 26 janvier, à 9 et demi heures du matin, dans l'atelier de M. James Bonhôte, relieur et bibliothécaire de la société, rue du Coq-d'Inde, 12.

Cette vente sera immédiatement suivie de celle des livres de la bibliothèque anglaise, connue sous le nom de **société de lecture anglaise**.

Vente au grand rabais

d'une quantité d'objets, tels que: meubles, tableaux, glaces, outils d'horlogerie, pendules, cartels, armes et autres objets divers. S'adr. Evole 7, à M. Michaelis.

AUGUSTE ZÜTTER épicerie Grand'rue 10, rappelle au public qu'il a toujours en dépôt le **vin vieux d'Espagne** dit *Sitjes-Castello de Miralpeix* (Catalogne) à fr. 1»50 la bouteille verre perdu. En outre, véritable Malaga, depuis 5 années en bouteilles.

POUR FUMEURS

Le soussigné offre à vendre les cigares suivants qui sont tous d'une très bonne qualité.

La Vuelta Abajo (Tabac Java)	à fr.	20	par 1000
Trabucos Esperanza (Bresil Java)	à »	26	» »
Monthero (Ambalema Cuba)	à »	46	» »
Non plus ultra (Ambalema Havanna)	»	55	» »

Ces cigares ont beaucoup de magasin et sont d'un délicieux arôme Les deux dernières sortes surtout sont de premier choix et à préférer aux cigares de Leipsig tant recommandés par les journaux. Envois d'échantillons de 500 pièces, contre remboursement; au cas où ils n'auraient pas répondu à ce qu'on en attendait, ils seront échangés sans aucune difficulté.

1035 **Geiger-Heinrich, ZURICH.**

31. Mad. Henri Reynier annonce à ses amies et au public qu'elle a reçu d'une maison de Genève, un dépôt de **thé Souchong**, 1re qualité, à fr. 5 la livre. Les personnes qui en désireraient sont priées de s'adresser au n° 33, faubourg du Crêt.

32. A vendre, pour 60 francs, la collection de la **Revue chrétienne** dès son origine, complète, sauf le n° de février 1868, soit 16 années 1854-1869. Les 12 premières années cartonnées, le reste en cahiers. S'adr. au bureau d'avis.

33. A vendre, rue du Seyon 24, au 2me étage à gauche, une belle table ronde et un canapé en noyer presque neuf.

ON DEMANDE A ACHETER.

34. On demande à acheter un petit bois de lit d'enfant, bien conservé, rue de l'Hôpital 10, au magasin.

35. **Demandé:** Une forte partie de planches de noyer, très-sèches, de deux pouces (bois de tronc) Les offres, avec les prix, doivent être envoyés à J. PAYS et fils, (H. 3834) à Lucerne.

A LOUER.

36. A louer une jolie chambre meublée et indépendante, pouvant se chauffer, rue de l'Industrie 5, au second.

37. A louer une chambre meublée et une petite cave, on prendrait encore quelques bons pensionnaires, chez Mad. Belenot, à l'Ecluse n° 5.

38. M. Bourquin-Kaufman offre une chambre à louer rue du Seyon 16, au 1er.

39. A louer, de suite, une jolie chambre meublée, avec poêle. S'adr au bureau d'avis.

40. A louer de suite, une chambre non meublée, à l'Ecluse n° 33, au second.

41. A louer rue de la Serre 5, pour St-Jean, un appartement composé de 5 grandes chambres de façade; dépendances: deux chambres, cuisine, bûcher, garde-manger; le tout sur le même palier; gaz, eau, buanderie dans la maison S'adr. au premier étage.

42. A louer le 4me étage de la maison n° 1, rue des Halles. S'adr. à M Jordan, pharmacien.

43 A louer de suite deux chambres meublées pour des ouvriers. S'adr chez F. Regamey, rue de l'Oratoire, 3, au 3me.

44. A louer à Bevaix, de suite ou pour la belle saison, un appartement au 1er étage, composé de 7 chambres, une cuisine et les dépendances; une vaste cour et un grand verger sont attenants à la maison. L'entrée est indépendante. S'adr. à M. Benguerel, propriétaire.

45 A louer une bonne chambre meublée avec service pour jeunes gens, rue St-Maurice 6.

46 A louer à Marin pour de suite ou St-Georges, un logement composé de 4 chambres, mansarde et galetas, cuisine, dépense, cave et jardin. S'adr. au propriétaire, Charles Schifferly, au dit lieu.

47. A louer un vaste atelier au Rocher 2. S'adr. au bureau de la fabrique de forets au Sablon.

48. A louer de suite deux chambres meublées. S'adr. maison Neuve n° 3, appartement 7 au second.

49. A louer près de Couvet, pour la saison d'été où à l'année, une campagne située à 5 minutes du village, dans une des plus belles positions du Val-de-Travers, et comprenant 2 appartements, dont l'un garni si on le désire, caves et dépendances, jardin potager et fruitier et une fontaine qui ne tarit jamais. S'adr. au bureau de cette feuille qui indiquera.

50. A louer pour fin janvier, deux chambres contiguës S'adr au café de la Balance.

51. A louer pour le 23 avril prochain, un appartement situé au soleil levant, composé de 5 chambres et les dépendances nécessaires. S'adr au bureau d'avis.

52. A louer, pour St-George, un logement ayant vue sur le lac, composé de trois chambres, cuisine et galetas, chambre haute, avec cave et portion de jardin S'adr. à Jacob Weber, maître cordonnier, Corcelles.

53 A louer une belle chambre meublée, rue Purry 4, au second.

FEUILLETON

Domestication des poissons.

On se figure généralement qu'il est très-difficile, sinon impossible, d'apprivoiser les habitants de l'onde et de vaincre leur sauvagerie naturelle. Ces animaux, dit-on, sont tellement dépourvus d'intelligence, qu'ils n'ont même pas conscience des soins qu'on leur donne et que, par suite, ils sont étrangers aux sentiments de reconnaissance, base de toute domestication C'est là une grande erreur. Tout être créé, selon nous, est sensible aux bons traitements, et les poissons suivent la loi commune. Non seulement ils sont susceptibles d'une domestication facile, mais ils sont encore capables d'affection. Nous n'en voulons pour preuve qu'une phrase échappée à M. Demarest.

« En général, dit-il, le poisson qui a été longtemps conservé dans un bocal vient bien, quelquefois, à la voix de son maître, mais c'est afin de recevoir la pâture que celui-ci a coutume de lui apporter. Cependant nous sommes à même d'observer une anguille qui sort sa tête de son bassin à la vue des personnes qu'elle connaît, et cela dans un but désintéressé, car elle refuse habituellement la nourriture qu'on lui présente. »

Cette anguille amie, il l'a gardée une vingtaine d'années dans son bassin.

D'un autre côté, le *London's Magazine* cite des dorades de la Chine un trait qui pourrait faire crier au miracle: « Les poissons semblent ressentir une certaine amitié les uns pour les autres. Une personne qui avait deux dorades de la Chine dans un vase en ôta une. L'autre refusa de manger et montra des symptômes évidents de tristesse et de découragement jusqu'à ce que son compagnon lui fut rendu. »

Les exemples de poissons apprivoisés ne sont pas rares d'ailleurs, et, sans chercher bien loin, tout le monde a vu, dans les bassins de nos jardins publics et dans les lacs du bois de Boulogne, les grosses carpes quitter le fond qu'elles affectionnent et venir à la surface manger les miettes de pain jusque dans la main des promeneurs qui les leur offrent. Dans l'établissement de Concarneau, nous avons vu des turbots abandonner le fond de sable contre lequel ils se tenaient aplatis, et s'élancer comme des flèches ondoyantes vers la surface, en entendant le coup de sifflet des gardiens qui les nourrissaient.

Franklin cite un fait plus curieux encore. Sur la côte ouest de l'Ecosse se trouvent des étangs salés en communication avec la mer, servant d'entrepôt aux grosses espèces de morues. Dans un de ces étangs, le naturaliste anglais vit des morues si bien apprivoisées qu'elles venaient chercher leur nourriture jusque dans sa main. « La femme du gardien, dit-il, en prit même, sans efforts, une des plus grandes sur ses genoux: elle la caressa et la flatta, disant: « Pauvre amie! pauvre amie! » absolument comme si c'eût été un enfant. Elle lui ouvrit la bouche et lui introduisit un moule que le poisson avala en donnant des signes qu'il la trouvait bonne. Puis elle la remit dans l'eau. »

J'ai pu me convaincre moi-même par expérience que la domestication des poissons et surtout leur apprivoisement est beaucoup moins difficile qu'on le suppose communément. J'ai là, sur ma cheminée, un bocal de verre dans lequel une douzaine de cyprins vivent fort tranquilles.

Quand je les reçus de la main de mon collègue à la Société d'acclimatation, M. Carbonnier, ils étaient parfaitement sauvages. Fuyant l'approche de toute personne vers leur bocal, ils tournaient comme des effarés près de sa surface, ou se blottissaient au fond parmi les cailloux qui leur constituent un sol artificiel.

Quinze jours de captivité les ont rendus déjà moins farouches; ils laissent non-seulement approcher de leur maison, mais on change leur eau sans qu'ils manifestent aucune frayeur. On dirait, — et je suis porté à le croire — qu'ils ont parfaitement conscience du bien-être que ce renouvellement leur procure. Pourquoi la sensation du bien n'éveillerait-elle pas chez les poissons la comparaison du mal! D'où la réflexion et le jugement de ne pas s'y soustraire.

Le fait, c'est qu'ils ne fuient plus.

Pendant les premiers jours, je leur émiettais à la surface de l'eau quelques pains à cacheter, la meilleure nourriture qu'on puisse leur choisir, parce que les débris ne corrompent point le liquide, condition essentielle du bien-être des animaux qui l'occupent. A ce sujet, je ferai remarquer que c'est une opinion assez répandue que les cyprins de la Chine se passent de manger. Ceci est une hérésie contre le sens commun. Sans doute, ces poissons peuvent vivre longtemps sans prendre aucune nourriture apparente, mais c'est à la condition qu'on renouvelle souvent leur eau. Or cette eau contient des animalcules microscopiques aux dépens desquels les cyprins se nourrissent. Mais sont-ils contents ainsi, et se trouvent-ils bien de ce jeûne imposé? Evidemment non. Or, comme le fait remarquer Francklin, il y a de l'humanité à nourrir tout le monde, même les poissons rouges, surtout quand on leur enlève, par l'état de captivité, le moyen de pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins.

Revenons à nos cyprins.

Pendant les premiers jours, quand je leur émiettais les pains à cacheter, c'était des bonds à tout rompre: les bestioles, non-seulement fuyaient les paillettes colorées à la surface de l'eau; mais elles s'éloignaient avec défiance quand ces paillettes traversaient les couches du liquide pour gagner le fond.

Il faut croire que quelques-uns auront récolté et mangé ces détritus arrachés aux cailloux du sol, que cette nourriture leur a paru succulente, et, chose plus curieuse, qu'ils en ont fait part à leurs compagnons.

Aujourd'hui, — il y a deux mois que mes pensionnaires sont confinés dans leur bocal — aujourd'hui dès que j'avance la main qui tient entre ses doigts les pains à cacheter à pulvériser, tous les cyprins arrivent en foule à la surface de l'eau, et alors commence une véritable chasse aux miettes qui tombent. Ils les poursuivent à travers l'eau et pas une n'atteint le fond.

54 La commune des Hauts-Geneveys offre à louer pour St-Georges 1870, une **FORGE** bien achalandée et un logement pour le tenancier. S'adr. au président du conseil administratif, d'ici au 10 février prochain.

55. A louer pour la St-Jean, un appartement de 7 chambres et un de 11, avec balcons, jardin, portion de vigne. Vue splendide. S'adresser à M. Guinand, architecte, rue de la Serre 5.

56 On offre à louer de suite un grand local d'un abord facile, pour entrepôt de marchandises S'adr. rue des Moulins 18, au 1er.

57. A louer pour St-Georges ou pour St-Jean, à Beaurivage près Monruz, un logement composé de 4 chambres, cuisine, dépense, terrasse, jardin et autres dépendances. S'adr. pour les conditions au propriétaire, Vieux-Châtel 2, rez-de-chaussée.

DEMANDES A LOUER.

58. On demande à louer pour fin mars ou la St-Jean, un appartement de 4 à 5 chambres avec dépendances, et, si possible jouissance d'un jardin, soit dans le faubourg de l'Hôpital soit à proximité de la gare. S'adr. au bureau d'avis.

59. M. Ed. VIELLE-GIGON demande à louer en ville une remise ou cave, pour entrepôt de futailles vides.

60. On demande à louer pour St-Jean 1870 un logement composé de 4 chambres et dépendances, au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis qui indiquera.

61. Un petit ménage tranquille demande pour le 24 courant un petit logement ou à défaut une ou deux chambres avec part à la cuisine, payable 3 mois d'avance. S'adr. au bureau de cette feuille.

62. On demande à louer près de la Place Pury, une chambre meublée et indépendante pour une personne tranquille. S'adr. rue des Terreaux 2*a* au 1er, cour Morel.

OFFRES DE SERVICES.

65. Une jeune fille de 17 ans demande une place de bonne, ou pour tout faire dans le ménage. S'adr à Mme Widmeyer, ruelle des Halles 3.

64. Une honnête jeune fille qui a appris le repassage, cherche une place à Neuchâtel une blanchisseuse. Informations au bureau de cette feuille.

65. On offre à placer pour de suite deux bons jardiniers connaissant leur état, ainsi qu'un bon cocher, tous pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adr. à R. Lemp, rue Purry 4.

66. Une jeune Bernoise qui aime les travaux de la campagne, désire se placer le plus tôt possible. S'adr. à Mad. Magnin, à Hauterive.

67. Une cuisinière allemande, pourvue de certificats, cherche une place dans un ménage ordinaire, le plus tôt possible. S'adr. chez Jacob Käser, rue du Neubourg 26.

68. Un jeune homme âgé de 24 ans, cherche à se placer pour soigner des chevaux; il est capable de soigner un jardin potager. Adresser les demandes à Georges Berger à Colombier.

69. Une personne serait disponible de suite pour faire un ménage. S'adr. n° 15, rue du Seyon, 3me étage.

70. Une fille âgée de 17 ans, d'une bonne famille de la Suisse allemande, connaissant l'article de modes, cherche, pour apprendre la langue française, une place dans un magasin ou chez une famille de la Suisse française. L'on tient plus à un bon traitement qu'à un grand salaire. S'adr. franco, sous les initiales D U 395 à MM. **Haasenstein et Vogler, à BALE.** (H-108*c*)

71. Une jeune Bernoise très recommandable cherche une place de bonne d'enfants. S'adr. rue de l'Orangerie 8, rez-de chaussée.

72. Une jeune fille allemande, de 20 ans, désire se placer pour faire un petit ménage où elle pourrait apprendre la langue française; elle ne regarde pas au gage. S'adr. au bur. de cette feuille.

73. Une bonne fille cherche à se placer pr la fin du mois. S'ad. rue du Coq-d'Inde 18.

74. Une jeune demoiselle allemande de bonne famille, désireuse d'apprendre le français, aimerait à se placer comme première bonne ou comme gouvernante. S'adr. à Mme Paul Jeanrenaud, rue de la Treille 10.

75. Une bonne nourrice, récemment accouchée, cherche à se placer. S'adr. à Mme Muller, sage-femme, rue du Neubourg.

76. **NOURRICE.** — Une jeune fille de 20 ans, jouissant d'une bonne santé et accouchée de deux mois, désire se placer de suite comme nourrice. On peut s'adr. à Mme Henriette Perrotet, sage-femme à Montmagny (Vully).

77. Un jeune homme, fort et robuste, âgé de 16 ans, désire se placer comme aide-jardinier. Pour des renseignements, s'adresser au Faubourg 30, au 3me étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

78. On demande de suite pour le Locle et pour commissionnaire, un jeune homme de bonne commande de 18 à 20 ans, à qui on donnerait la pension, le logement et une rétribution par mois. S'adr. au bureau de la feuille.

79. Mad. Nicole, rue du Temple-Neuf, 24, demande des domestiques de toute condition.

80. Mme Meuron-Bouvier, Petite Rochette 15, demande pour le 1er avril une bonne très bien recommandée, ayant déjà soigné un enfant et pouvant faire le service de femme de chambre.

81. Une domestique bien recommandée, trouverait à se placer de suite chez Mad. Borel-Courvoisier, Orangerie 8.

82. Une bonne femme de chambre ayant déjà servi dans un hôtel, trouverait à se placer de suite à l'hôtel du Lac.

83. On demande des domestiques recommandables qui pourraient se placer de suite. S'adr. chez Mad. Favarger, rue des Moulins 9, au 3me.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

84. On a trouvé dernièrement sur la Place Purry un tablier de cuir en parfait état. Le réclamer en payant les frais, chez R. Lemp, agent, rue Purry 4.

85. On a oublié au Temple du bas, peu de temps avant le nouvel-an, un parapluie brun de soie, marqué avec les initiales P. Q. La personne qui l'a réclamé, est priée de le remettre faubourg du Lac 27, au second

86. On a perdu de Neuchâtel au Port d'Hauterive, une pelisse grise. La rapporter contre récompense, faub. du Lac 17.

AVIS DIVERS.

☞ On demande pour un institut d'Angleterre et pour de suite une bonne institutrice pouvant enseigner le français. Adresser les offres à R. Lemp, agent, rue Purry 4.

AVIS Les contribuables à l'entretien des routes de 4me classe dans le ressort communal de Rochefort, sont convoqués en assemblée réglementaire, fixée au dimanche 30 janvier courant, à 9 h. du matin, à la maison de commune de Rochefort.

ORDRE DU JOUR :

1° Révision du réglement concernant l'entretien des routes de 4me classe.
2° Présentation des comptes de l'exercice de 1869.
3° Fixation du budget pour 1870.
4° Renouvellement de la commission des routes.

Rochefort, le 17 janvier 1870.

Le président de l'assemblée
A. RENAUD.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
2me concert, samedi 22 janvier

à 7 ½ heures.

Vente des billets dans la petite salle, le vendredi 21 janvier pour MM. les actionnaires seulement, de 11 heures à midi. Le samedi, jour du concert, dans le même local, de 10 heures à midi, et le soir à l'entrée de la salle.

Prix des places :

Premières galeries et parterre, fr. 2»50.
Secondes galeries fr. 1»50.

Les deux autres concerts auront lieu les 5 et 19 février.

Une honnête famille à Bâle désirerait prendre quelques jeunes filles en pension pour leur apprendre la langue allemande. Elles pourraient fréquenter en même temps l'école supérieure. Le prix de la pension, le blanchissage y compris est de fr. 400. Pour les renseignements plus près, on est prié de s'adr. à Mme **Jenny Kellerhals**, deutsche Bahnhofstrasse 67 à **BALE.** (H 164)

Société militaire d'instruction mutuelle
A NEUCHATEL

Mercredi 19 janvier 1870, à 8 h. du soir, à la Grande Brasserie Vuille.

Service intérieur et école de soldat, par M. le major Yulmy. — Les militaires de tous grades et de toutes armes sont invités à s'y rencontrer.

☞ On demande pour un pensionnat des Pays-Bas un jeune homme catholique pouvant enseigner le français et s'il était possible l'allemand et le piano; appointements élevés. S'adr. à R. Lemp, agent, rue Purry 4.

93. On cherche pour un pensionnat dans le canton de Vaud, comme sous-maître, un jeune allemand capable d'enseigner sa langue maternelle et le latin. Il recevrait en échange son entretien dans la maison, une petite rétribution pécuniaire et des leçons de français. On exige la confession protestante et une moralité irréprochable S'adr. au bureau du recteur de l'académie de Neuchâtel, de 10 à 12 h.

94. Une demoiselle honnête désire trouver pension pour le 1er février, chez une famille respectable. S'adr. au bureau de la feuille.

Mission intérieure.

Les amis de la **Mission intérieure** sont invités à se rencontrer, dimanche prochain 23 courant, au local de l'Union chrétienne, escalier du château, n° 16, au sortir du culte du soir, soit à 8 heures.

Conférences du lundi.

LUNDI 24 JANVIER 1870

Les fêtes religieuses des Grecs,
par M. Alf. Gillieron, profes.

Conférences du cercle des Travailleurs, jeudi 20, à 8 heures du soir, **Christophe Colomb**, par M. Lardy, ministre.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE.

SECTION DE NEUCHATEL. — Réunion le jeudi 20 janvier 1870, à 8 heures du soir au gymnase.

Grand hôtel du Mont-Blanc
APPEL DE FONDS

Messieurs les actionnaires de la Société du Grand hôtel du Mont-Blanc sont invités à opérer, à teneur de l'article 7 des statuts, le troisième versement de un cinquième, soit cent francs par action, du 24 au 28 février prochain, chez MM Nicolas, DuPasquier et Cie, banquiers à Neuchâtel,

Le Comité de direction.

☞ **Le notaire A. Roulet** prévient le public du district de Boudry, et spécialement celui de la Côte, qu'il conserve son domicile à Peseux; on le rencontrera régulièrement à son étude, les **mardi** et **vendredi** de chaque semaine, dès 2 heures de l'après-midi. Les personnes qui désireraient le consulter un autre jour, sont priées de s'adresser à l'étude de MM. H. et P. Jacottet, avocats, rue du Musée 7, à Neuchâtel.

Avis aux entrepreneurs

Le département des travaux publics met en adjudication les travaux de terrassements nécessaires à la construction de l'arsenal cantonal de Colombier, et dont le devis s'élève à fr. 12,000. Les entrepreneurs qui auraient l'intention de soumissionner ce travail peuvent prendre connaissance des plans et cahier des charges dans les bureaux de l'architecte jusqu'au 31 janvier courant, jour où les soumissions devront être remises au département soussigné.

Neuchâtel, le 17 janvier 1870.

Département des Travaux publics.

102 Une jeune personne de la Suisse allemande trouverait à se placer de suite comme apprentie couturière en robes; elle aura l'avantage d'apprendre la langue française; conditions favorables. S'adr. au bur. d'avis.

GRANDE BRASSERIE VUILLE.

Aujourd'hui et jours suivants:

GRAND CONCERT
vocal et instrumental

Donné par la société Mérini. — Le programme est affiché dans l'intérieur de la grande salle.

☞ **A la fabrique d'horlogerie D. PERRET fils, au Plan**, on demande un jeune garçon comme apprenti mécanicien.

☞ On cherche pour une honnête famille d'Autriche, une bonne institutrice pouvant enseigner le français et connaissant parfaitement la musique. Appointements de fr. 1000 à fr. 1200 par an. S'adr. à R. Lemp, rue Purry 4.

Pension offerte

Le soussigné qui habite Kallnach près d'Arberg (Seeland) un grand village qui jouit d'une belle situation, désire recevoir en pension quelques jeunes filles qui voudraient apprendre l'allemand. Elles recevront chaque jour des leçons de langue allemande, ainsi que de piano, si on le demande. A côté des heures d'étude on leur enseignera les occupations manuelles de leur sexe. On peut compter sur une surveillance et des soins paternels. S'adr. pour plus de renseignements à

Fritz LEHMANN, instituteur,
à Kallnach.

Au café de la Balance

Mercredi 19 janvier, GRAND CONCERT, donné par les frères **WELKER**.

DEMANDE D'APPRENTI dans un bureau de **poste et télégraphe**. Entrée de suite. Offres, sous chiffre D S 393, sont reçues par **l'annonce-expédition de Haasenstein et Vogler à BALE.** (H. 103)

Il y a mieux encore, car on a vu des poissons nullement apprivoisés s'attacher spontanément à une personne qui leur avait rendu un service signalé, tandis qu'ils restaient parfaitement sauvages pour tout le monde. Le fait suivant en fait foi, nous vous le rapportons sous toutes réserves.

Un jour le docteur Warwick se promenait le long d'un étang appartenant au comte de Stanford, lorsque le bruit de ses pas effraya un magnifique brochet qui nageait près de la surface. Le poisson s'enfuit comme une flèche; mais, dans sa course, il se heurta si violemment contre le crochet d'un poteau qu'il se fractura le crâne, et qu'un bond désordonné le rejeta hors de l'eau.

« J'appelai le garde, dit le docteur Warwick, et, avec son assistance, j'appliquai un bandage sur la fracture du poisson; cela fait, nous le rejetâmes dans l'étang et l'abandonnâmes à son sort. Le lendemain matin, dès que je reparus sur le bord de la pièce d'eau, le brochet vint à moi, tout près de la berge, et posa sa tête sur mes pieds. Je me promenai alors pendant quelque temps, et le poisson ne cessa de nager en suivant mes pas, tournant quand je tournais. Peu à peu, il devint si docile, qu'il arrivait dès que je sifflais et mangeait dans ma main. Avec les autres personnes, au contraire, il resta aussi ombrageux et aussi farouche qu'il l'avait toujours été. »

On prétend généralement que le plus grand obstacle qui s'oppose à la domestication des poissons, c'est leur manque d'intelligence qui ne leur permet pas d'apprécier les soins qu'on leur donne. C'est là une supposition toute gratuite que les faits déjà cités démentent complètement. La vérité, c'est que les poissons ont plus d'esprit qu'on ne le croit. Quel maître, sinon l'expérience, c'est à dire le raisonnement, enseigne à la carpe, au gardon lui-même, la ruse de s'enfoncer dans la vase, la tête la première, et de laisser ainsi passer le filet qui ne peut plus l'entrainer! Une pièce d'eau est empoissonnée avec des carpes de toutes provenances; quelques jours après, on donne un coup de seine, on prend la majeure partie des prisonnières. Naturellement on en remet la moitié, les trois quarts à l'eau. Huit jours plus tard on a encore besoin de poisson, on veut choisir, on donne un coup de seine, on en prend moitié moins que la première fois! Il y a encore des récalcitrants, des têtes dures, des maladroits.

Retournons-y une troisième fois donner un coup de seine... On n'en prendra pas une! Je connais des étangs où de vieilles carpes de dix à douze ans sont si bien dressées qu'on n'a jamais pu en prendre une seule, et qu'aujourd'hui on y renonce. Celles-ci avaient inventé une autre ruse. Elles se laissaient parfaitement enfermer par la seine; puis, au dernier moment, toutes, comme le bouquet d'un feu d'artifice, s'élançaient hors de l'eau et passaient par-dessus les liéges qu'elles reconnaissaient fort bien.

(A suivre).

93. Un jeune homme âgé de 17 ans, actuellement occupé dans un bureau de notariat, désire se placer le plus tôt possible pour commis de magasin ou dans un bureau quelconque. S'adr. au bureau de cette feuille.

La Société industrielle et Commerciale

de Neuchâtel, invite Messieurs les propriétaires de vignes (du vignoble neuchâtelois) à bien vouloir se rencontrer, jeudi 20 courant, à 10 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, pour y discuter :

1° Le projet d'une caisse mutuelle de prévoyance contre les désastres de la grêle pour le vignoble neuchâtelois.

2° Un projet de statuts.

Avis à MM. les fabricants d'horlogerie

MM. les établisseurs et négociants en horlogerie sont prévenus et engagés dans leur intérêt tout particulier, de s'abstenir d'envoyer aux bureaux de douanes et de contrôles, peu importe où, des montres en cuivre, argent et or, remontoirs au pendant, système dont MM. Vuillemin et Siron à Pontarlier, ont un brevet d'invention du gouvernement français, brevet qui leur permet de saisir dans toute l'étendue du dit gouvernement et en quelque endroit que ce soit, toutes pièces imitations de celles de leur système.

Hier un chargé de pouvoir de leur part est allé, accompagné du commissaire de police, de deux agents et d'un horloger, aux bureaux des douanes de Pontarlier, visiter les caisses d'horlogerie qui pouvaient s'y trouver : Il n'y en avait pas; ensuite ils sont allés chez les commissionnaires de la susdite ville, où ils n'ont rien trouvé non plus.

Messieurs que cet avis intéresse, soyez prudents.

Ce 28 décembre 1869.

Théâtre de Neuchâtel.

Direction de M. Ferdinand LEJEUNE

JEUDI 20 JANVIER 1870

Les deux frères

ou

LA RÉCONCILIATION

comédie en 4 actes, du théâtre français

La demoiselle majeure

vaudeville en 1 acte

On commencera à 8 h. très précises

100. On demande un apprenti maréchal, fort et robuste. S'adr. à François Cornu, machal à Corcelles.

CONCERT SPIRITUEL

AVIS A MESSIEURS LES CHORISTES

Les répétitions auront lieu dès maintenant le mardi à 8 et demi heures. La salle sera chauffée.

104. Le soussigné recommande beaucoup M. Schmid, un instituteur du canton de Zurich, qui est depuis 8 mois agrégé à la section de pédagogie à l'académie. Il sait très-bien l'allemand et les branches de l'instruction secondaire et donnerait volontiers des leçons particulières. S'adr. à J.-R Leuthold, père.

Section fédérale de gymnastique

NEUCHATEL.

MM. les membres sont prévenus que le local est transféré du café St-Honoré au second étage du **café-restaurant du Mexique.**

Les personnes disposées à entreprendre le transport des matériaux dans la 2me division (Val-de-Ruz), sont invitées à se faire inscrire chez le soussigné, d'ici au 15 février prochain, en indiquant le prix par char.

Fenin, le 12 janvier 1870.

F.-H. DESSAULES,
conducteur de routes.

106. On demande pour de suite, un jeune homme des environs de la ville, ayant fait sa première communion, pour apprenti pâtissier-confiseur. S'adr. à la confiserie Zimmermann.

107. A. B. Moser, née Mulheim, à Serrières n° 37, se recommande au public comme tailleuse et lingère.

109. On demande pour une affaire en pleine activité et produisant de beaux bénéfices, un associé soit en nom collectif ou simple commanditaire, pouvant disposer d'une somme de 10 à 15000 francs. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

120. On cherche un apprenti relieur, de robuste constitution. S'adr. au bureau de la feuille.

Une tailleuse se recommande pour tous les ouvrages de couture, tant neufs que racommodages. S'adr. chez Susette Mury, rue Fleury n° 12.

117. Un jeune homme connaissant la théorie et un peu la pratique, cherche de l'occupation chez un ingénieur ou arpenteur, moyennant une modeste rétribution. Offres au bur. d'avis, aux initiales Y Z.

Société de construction

DE NEUCHATEL.

Paiement du coupon n° 10.

MM. les actionnaires sont prévenus que, par résolution prise dans sa séance du 7 janvier courant, le conseil d'administration, agissant en vertu de l'art. 27 des statuts, a fixé à 5 francs par action le paiement du coupon n° 10 échu au 31 décembre 1869. Ce paiement aura lieu contre la présentation des coupons dès le 17 au 31 janvier courant, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir, à la caisse de la société rue de l'Industrie 5.

Pour la direction, le secrétaire-caissier,
F.-V. BOREL.

Un instituteur de Zofingue prendrait quelques garçons désirant apprendre la langue allemande, en pension, où ils pourraient profiter de l'occasion de fréquenter les excellentes écoles de la ville (entre autres une école de district avec 6 maîtres en chef). S'adresser franco à M. R. Haberstich, instituteur à Zofingue. (H. 54).

CHRISTIAN HALDENWANG

père, maître serrurier à Neuchâtel, a l'honneur de rappeler au public en général, et spécialement à sa clientèle, qu'il continue et dirige comme du passé, son atelier de serrurier, situé rue St-Honoré. On trouvera toujours chez lui et à des prix modérés, des potagers tout confectionnés et de toutes grandeurs. Il en établit aussi sur commande, de tous genres, et entreprend toute espèce d'ouvrage se rattachant à sa profession. Le même demande un apprenti intelligent.

COMPTE-RENDU

des deniers de pauvres de la paroisse allemande de Neuchâtel

ANNÉE 1869

Actif.

Excédant disponible au 31 déc. 1868	fr.	132»26
Juin. Don des héritiers de feu M. Weiss-Bonhôte,	»	1000»—
Sept. Don des héritiers de feu M. de Perrot-Reynier,	»	500»—
Produit des sachets,	»	1085»10
Déc. Prix d'un veau confisqué par la police municipale,	»	13»90
Intérêts à la Caisse d'épargne,	»	26»81
Total du fonds disponible,	fr.	2758»07

Passif.

Secours en argent accordés à 59 familles ou personnes pauvres de la paroisse,	fr.	685»65
Secours en argent accordés à 76 pauvres en passage,	»	30»—
Pour médicaments,	»	246»50
Pour bons de pain (1110 liv. à 18 cts),	»	199»80
Pour bois de chauffage et tourbe,	»	75»40
Total de la dépense,	fr.	1237»35
Excédant disponible au 31 déc. 1869,	fr.	1520»72

Neuchâtel en janvier 1870.

LE COLLÉGE DES ANCIENS.

ETAT CIVIL DE CORTAILLOD.

Octobre, novembre et décembre 1869.

MARIAGE.

23 novembre. Guiseppe Frattini, maçon, italien, domicilié à Cortaillod, et Louise-Cécile née Vouga, veuve de Auguste-Arnold Cachelin, journalière, dem. à Cortaillod.

17 décembre. Ulrich Hostettler, manœuvre, bernois, domicilié à Cortaillod, et Anna-Elisabeth Grosenbacher, cuisinière, bernoise, domiciliée à Cortaillod.

NAISSANCES.

2 octobre. Jeanne-Fanny, à Constant-Frédéric Auberson et à Henriette-Fanny née Barbezat, vaudois.

8. Emile, à Henri-François Mentha et à Fanny née Barbier, Cortaillod.

10. Eugène-Lucien, à Eugène-Lucien Hemmerling et à Elise-Susanne née Chaillot, vaudois.

22. François-Louis, à Louis Henry et à Marianne née Gungerich, de Cortaillod.

18 novemb. Alexandre-Henri, à Alexandre Benoit et à Marianne-Augustine née Combremont, de la Sagne.

26. Louise-Phélicie, à Guiseppe Frattini et à Louise-Cécile Cachelin née Vouga, italien.

10 décembre. Armand, à Alphonse-Auguste Henry et à Elisa née Droz, de Cortaillod.

18. Cécile, à Louis Mentha et à Marianne née Beney, de Cortaillod.

25. Charles-Emile, à Louis-Gustave Baillods et à Zélie-Clara née Henry, de Couvet.

DÉCÈS

19 octobre. Jean-Benjamin Mercet, 76 ans, 2 mois, 16 jours, agriculteur, veuf de Louise née Henrioud, vaudois.

21. Eugène, 6 mois, 12 j., fils de Benoit Schwander et de Caroline-Joséphine née Burgat, bernois.

24. François Addor, 56 ans, 8 mois, 18 jours, tonnelier, époux de Sophie née Baillif, vaudois.

14 novembre. Jean-Jaques Vouga, 63 ans, 5 mois, 20 jours, agriculteur, époux de Susanne-Sophie née Bonny, de Cortaillod.

20 décembre. Charles Baumberger, 77 ans, 3 mois, 17 jours, cordonnier, veuf de Esther née Fischer, français.

ETAT CIVIL DE COLOMBIER ET AUVERNIER.

Décembre 1869.

NAISSANCES.

8. Edouard-Alfred, à Charles-Ami Dubied et à Lydie née Marion, de Couvet, dom. à Colombier.

9. Deux enfants nés-morts, à Basile Rey et à Fanny-Constance née Mentha, valaisan, dom. à Colombier.

10. Rose-Augustine, à Philippe-Auguste Guillod et à Rosine-Alexandrine née Collomb, fribourgeois, dom. à Auvernier.

27. Mathilde-Marguerite, à Benoit Schneeberger et à Julie-Hortense née Paux, bernois, dom. à Colombier.

DÉCÈS.

2. Louisa, 1 an, 3 mois, 24 jours, fille de Numa Jeanrichard-dit-Bressel et de Zéline-Adelaïde née Perret, de la Sagne, dom. à Colombier.

10. Frédéric-Louis, 3 ans, 1 mois, 17 jours, fils de Constant-Frédéric Mentha et de Rosette-Wilhelmine née Barbier, de Cortaillod, dom. à Colombier.

Nouvelles.

France. — Lundi, au corps législatif, M. Ollivier a déclaré que si l'autorisation de poursuivre M. Rochefort lui était refusée, le ministère se verrait dans l'impossibilité de continuer l'œuvre commencée. — Le corps législatif a autorisé les poursuites contre M. Rochefort par 226 voix contre 34. — Vers 8 heures du soir, les boulevards étaient assez animés, mais sans agitation.

— Traupmann a témoigné une vive émotion, lorsqu'on lui a appris que son pourvoi avait été rejeté. Il a immédiatement tenté un recours en grâce à l'empereur, mais comme cette démarche est évidemment inutile, le bruit avait couru à Paris que l'exécution de l'assassin aurait lieu déjà samedi, à six heures du matin. Aussi, malgré boue, pluie et froid, cinq ou six mille personnes ont pataugé sur la place de la Roquette jusqu'à deux ou trois heures du matin. Il n'en a rien été.

Paris, 18 janvier. — La soirée d'hier s'est passée sans désordre sérieux. A 6 heures, une bande de 400 individus stationnant aux abords du palais Bourbon, a poussé les cris de : *Vive Rochefort* ! *A bas Ollivier* ! La bande a été dispersée par les sergents de ville. Elle est alors allée rue d'Aboukir, devant les bureaux de la *Marseillaise*, poussant les mêmes cris. Une autre bande de 200 individus, parcourait, vers la même heure, la rue St-Denis, en poussant des cris séditieux.

A minuit, de fortes patrouilles de cavalerie ont parcouru les boulevards au pas et une escouade de sergents de ville a dispersé les rassemblements.

S'il faut en croire une dépêche, l'assassin Traupmann a été exécuté hier matin.

Rome. — Plus de 300 pères du concile ont déjà refusé de signer la pétition pour l'opportunité de définir l'infaillibilité du pape; plusieurs autres ont donné une réponse évasive. Les adversaires de la définition ont résolu de présenter une contre-pétition, si la question était soumise au concile. On ne croit donc pas que la définition réunisse l'unanimité morale tant désirée.

Autriche. — On annonce que l'archiduc Charles-Louis ira le 20 janvier à Berlin, pour rendre à la cour de Prusse la visite faite récemment par le prince héritier de Prusse à la cour d'Autriche. L'archiduc passera par Dresde et arrivera le 23 janvier à Berlin, où il s'arrêtera trois jours.

Zurich. — La *Gazette de Zurich* signale le départ constant du canton de Zurich de capitalistes et de capitaux, qui vont chercher ailleurs des contrées plus hospitalières, où ne règne pas le charmant système de l'impôt progressif. Le nombre en augmente chaque jour. Des travaux de construction projetés sont abandonnés. Si l'on ajoute à cela le pronostic du Dr Joos, qui, dans une récente conférence, a annoncé que l'industrie cotonnière était sur son déclin, on avouera que l'avenir des habitants du canton de Zurich n'est pas riant. Les populations des campagnes commencent aussi à murmurer.

NEUCHATEL. — La commission fédérale pour la carte géologique de la Suisse vient de tenir sa session réglementaire à Neuchâtel, chez M. Desor.

La commission nous promet pour cette année la carte du Jura bernois ainsi que le complément du beau travail de M. le professeur Jaccard sur le Jura neuchâtelois, comprenant la description de la vallée du Locle, si remarquable par la variété de ses dépôts tertiaires et par la richesse de sa flore fossile, provenant d'une époque où un climat presque tropical régnait dans sa latitude.

La commission, composée, comme l'on sait, des naturalistes et géologues les plus éminents de la Suisse, a pris connaissance avec le plus vif intérêt des recherches de notre compatriote, M. François de Pourtalès sur les animaux marins et des résultats très importants qu'il a obtenu au moyen des sondages et draguages à de grandes profondeurs qu'il est chargé d'exécuter pour le Bureau de relevé des côtes *(coast survey)* des Etats-Unis. M. de Pourtalès a constaté la présence de nombreux êtres vivants jusqu'à 3,000 et 4,000 pieds de profondeur, et y a découvert non-seulement des espèces, mais des types nouveaux. Ces résultats ne sont pas seulement intéressants en eux-mêmes; ils sont aussi d'une grande importance pour l'intelligence de la distribution des espèces fossiles dans les couches de la terre.

La commission géologique en a témoigné à M. P. de Pourtalès toute son admiration, en faisant des vœux pour qu'il continue la série de ses fructueuses recherches.

Théâtre. — Une indisposition de M. Stanislas, l'un des principaux et des meilleurs comiques de la troupe, a fait changer au dernier moment la composition du spectacle de jeudi dernier. Sans doute la soirée n'a plus offert le même attrait, mais eu égard aux circonstances, il est juste de reconnaître que M. Lejeune s'en est bien tiré. M. Dharville est toujours excellent dans le rôle de Cadillac, et l'*Histoire d'un sou* a obtenu de nouveau, grâce surtout à Mme Delongue, un accueil favorable.

La fille de l'avare est une pièce difficile à rendre sans forcer un peu le ton; nous croyons qu'on se trompe en la jouant comme un drame, ce qui est arrivé par moments au second acte; toutefois le rôle principal, celui de l'avare, a été finement rendu par M. Dharville.

Réunion commerciale. *Neuchâtel, 19 janv.* 1870.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise,	550	550	563
Compt[r] d'Escompte du Val-de-Travers,	. . .	. . .	275
Crédit foncier neuchâtelois	. . .	560	575
Franco-Suisse (actions)	. . .	25	50
Société de construction	. . .	70	75
Hôtel Bellevue	. . .	. . .	525
Actions immeuble Chatoney	. . .	. . .	570
Gaz de Neuchâtel,	. . .	. . .	7000
Banque du Locle,	. . .	1170	. . .
Fabrique de télégraphes électriques	. . .	. . .	480
Hôtel de Chaumont	250	. . .	310
Société des Eaux	. . .	. . .	400
Matériaux de construction	. . .	. . .	400
Salle des concerts	. . .	. . .	. . .
Franco-Suisse, oblig., 3 3/4	265	265	277»50
Obligations du Crédit foncier, 4 1/2 %	. . .	100»50 %	. . .
Etat de Neuchâtel 4 %	. . .	. . .	95
Locle-Chaux-de-Fonds, 4 1/2 %	. . .	. . .	95»50
Nouvel emprunt municipal 4 1/2 %	. . .	100»50 %	. . .
Lots municipaux	. . .	13	14

Imprimerie de H. Wolfrath et Metzner.